

Réussir son expatriation à l'île Maurice





SOMMAIRE

L'ÎLE MAURICE <i>en bref</i>	3
POURQUOI L'ÎLE MAURICE ?	5
LES DIFFÉRENTS VISAS	6
S'EXPATRIER	13
<i>(logement, écoles, santé, conduite, premières choses à faire, activités, nourriture, s'intégrer)</i>	
FOIRE AUX QUESTIONS <i>sur comment se déroule l'obtention d'un visa</i>	15

L'ÎLE MAURICE en bref

LOCALISATION

L'île Maurice se trouve dans l'océan Indien, juste au nord du tropique du Capricorne. Elle s'étend sur une superficie de 1 865 km² et compte 330 km de côtes protégées par des récifs coralliens. La capitale du pays est Port-Louis, où se trouvent les principales institutions gouvernementales ainsi que de nombreuses entités financières. Cependant, d'autres villes sont également importantes, comme Curepipe, Quatre-Bornes, Beau Bassin-Rose Hill et Vacoas-Phoenix. La République de Maurice comprend également plusieurs îlots, îles et récifs tels que l'île Rodrigues, les archipels de Saint-Brandon, d'Agalega et des Chagos, ce qui porte l'ensemble de son territoire à 2 040 km².



LE DRAPEAU

Le drapeau de la République de Maurice se compose de 4 bandes horizontales de couleur rouge, bleu, jaune et vert. Les interprétations de ces couleurs varient selon la vision historique suivie, mais les plus courantes sont les suivantes :

-Rouge : fait référence aux fleurs des flamboyants ou au sang versé par les esclaves qui ont bâti l'île.

-Bleu : représente le ciel, l'océan ainsi que les îles des Mascareignes.

-Jaune : évoque le sable et le soleil de l'île.

-Vert : fait référence à l'immensité des champs de canne, symbole de fertilité.

LA MONNAIE

La monnaie est la roupie mauricienne, symbolisée par « Rs » et identifiée par le code « MUR ».

HISTOIRE

V^{ème} siècle

Les Arabes se servent de l'île Maurice comme terre d'escale et de ravitaillement.

1507

Les Portugais découvrent l'île et s'y installent, mais n'arrivent pas à s'adapter à l'environnement.

1598

Les Néerlandais débarquent et nomment l'île Mauritius en l'honneur de leur prince Maurice de Nassau. L'île permet de ravitailler les bateaux en route vers l'Inde. Les ébéniers endémiques (arbres) sont coupés pour commercer leur bois précieux. En parallèle, la culture de la canne à sucre débute. Cependant, les Néerlandais ont du mal à s'acclimater et finissent par quitter l'île.

1721

Les Français arrivent et renomment l'île « Isle de France ». Ils poursuivent l'exploitation de la canne à sucre grâce aux esclaves africains qu'ils amènent sur l'île. En parallèle, les corsaires et pillards français dépouillent les navires anglais qui passent à proximité pour rejoindre l'Inde.

1735

François Mahé de La Bourdonnais est nommé gouverneur de la colonie française. Cela marque un tournant, notamment avec le développement de Port-Louis par les esclaves africains et les artisans tamouls libres qui construisent cette nouvelle capitale.

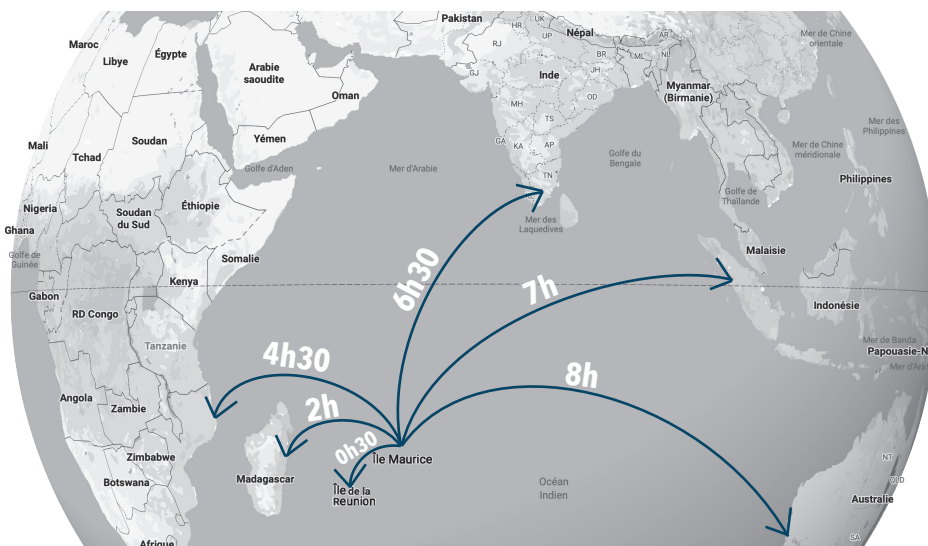
1810

C'est après de rudes négociations entre la France et les Britanniques que ces îles prennent possession.

UNE ÎLE RAYONNANTE

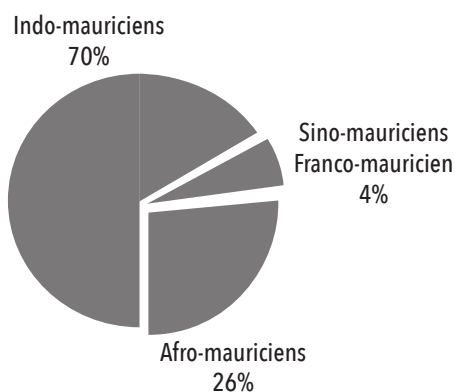
L'île Maurice se situe à seulement 226 km de l'île de La Réunion. Elles sont d'ailleurs appelées les « îles sœurs ». La France métropolitaine se trouve quant à elle à 9 400 km de l'île Maurice. Disposant d'un aéroport international, Maurice rayonne vers de nombreuses destinations :

- Australie en 8h de vol
- Malaisie en 7h de vol
- Inde en 6h30 de vol
- Afrique en 4h30 de vol
- Madagascar en 2h de vol
- Île de la Réunion en 30 min de vol



UNE BELLE RICHESSE CULTURELLE

Il s'agit d'une île vibrante à l'identité unique, mêlant des influences africaines, indiennes, chinoises et européennes.



LE CLIMAT

L'île Maurice bénéficie d'un climat subtropical, avec des températures variant entre 25 °C et 35 °C. Elles sont plus élevées et humides de novembre à avril (l'été dans l'hémisphère Sud) et plus fraîches et sèches de mai à octobre, correspondant à l'hiver. Entre janvier et mars, c'est la saison cyclonique, avec des phénomènes allant de la tempête tropicale au cyclone tropical intense.

LANGUES PARLÉES

L'île Maurice n'a pas réellement de langue officielle inscrite dans sa constitution, mais l'anglais est utilisé dans les instances administratives et parlementaires, héritage de la colonisation britannique. Le créole mauricien et le français sont ensuite les deux langues les plus parlées par la population, le français étant plus largement utilisé par les médias. D'autres langues sont également employées par les différents groupes ethniques.

1814

combats
et les
s derniers
n de l'île.

L'île est officiellement rattachée à l'Empire britannique et retrouve son ancien nom néerlandais « Mauritius »

1835

L'abolition de l'esclavage est effective environ 30 ans plus tard que dans le reste de l'Empire britannique.

1910

L'île manque alors de main-d'œuvre. Les colons recrutent des Indiens sous contrat, appelés les « coolies ». Il s'agit de la nouvelle main-d'œuvre pour l'industrie de la canne à sucre. Ces Indiens, bien que libres, travaillent dans des conditions très difficiles. Des immigrants chinois arrivent également à la fin du XIXe siècle et ouvrent de petites boutiques à proximité des exploitations de canne à sucre et dans la capitale.

12 mars 1968

L'île devient indépendante avec son premier Premier ministre, Sir Seewoosagar Ramgoolam, à la tête de ce nouvel État-nation démocratique.

1992

Maurice devient ensuite une République à part entière : la reine Élisabeth II cesse d'être le chef d'État symbolique.

POURQUOI L'ÎLE MAURICE ?

STABILITÉ POLITIQUE / un pays sûr, rassurant et paisible.

L'île Maurice est une république démocratique, comme beaucoup de pays européens.

ACCESSIBILITÉ / Des liaisons aériennes directes et rapides avec les grandes capitales régionales et internationales.

Maurice compte environ 30 vols hebdomadaires vers l'Europe.

RÉGIME FISCAL ATTRACTIF / Des politiques fiscales avantageuses et transparentes. De plus, la France et l'île Maurice ont signé une convention fiscale permettant d'éviter la double imposition.

L'impôt sur le revenu s'élève à un maximum de 20 % pour tout revenu excédant 2 390 000 Rs (soit environ 231 000 €).

HAUT NIVEAU DE VIE / Maurice possède des infrastructures modernes, un système de santé performant et des établissements scolaires de qualité.

Plusieurs systèmes scolaires cohabitent (français, australien, anglais), offrant un large choix pour vos enfants. Des partenariats existent également avec de nombreuses écoles supérieures françaises (architecture, ingénierie, hôtellerie, etc.).

AFFINITÉS CULTURELLES / L'anglais et le français sont parlés couramment, et la diversité culturelle, ainsi que l'ouverture d'esprit, sont très appréciées.

OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES / L'île Maurice est un pays en croissance qui offre de nombreuses opportunités.

UN CADRE DE RETRAITE IDEAL / Le climat y est clément toute l'année, les infrastructures médicales très performantes, le style de vie détendu et le cadre de vie exceptionnel.

UNE COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ACCUEILLANTE /

L'île Maurice accueille un grand nombre d'expatriés, ce qui facilite l'insertion. La vie sociale peut y être très riche.

LES DIFFÉRENTS VISAS

Il existe deux principaux types de permis : l'Occupation Permit (OP) et le Permis de Résidence (RP). Chaque permis propose des catégories spécifiques, permettant à chaque demandeur de choisir l'option la mieux adaptée à ses objectifs.

- L'Occupation Permit s'adresse aux investisseurs, professionnels et travailleurs indépendants, leur donnant le droit de vivre et de travailler à Maurice.

- Le Permis de Résidence est destiné aux retraités, aux personnes qui acquièrent un bien immobilier dans le cadre de certains programmes à un prix minimum défini, ainsi qu'aux dépendants des titulaires d'OP et de RP

- ▶ INVESTOR
- ▶ PROFESSIONAL
- ▶ SELF-EMPLOYED
- ▶ RETRAITÉS
- ▶ DÉPENDANT
- ▶ ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER à MAURICE

FRAIS DE PERMIS* (en USD)

Investor.....	1000
Self-employed.....	1000
Professionnal	
durée maximale 2ans.....	400
2 ans < durée < 3ans.....	500
3 ans < durée < 5ans.....	800
5 ans < durée < 10ans.....	1000
Retraités.....	1000
Personnes à charge.....	4000

*Ces frais sont à régler auprès des autorités compétentes lors de la validation de votre visa

INVESTOR

investisseur

▶ OPTION 1 - \$50.000

L'investisseur doit fournir un relevé bancaire certifié de son pays d'origine prouvant la disponibilité des fonds, ainsi qu'un engagement écrit à transférer 50 000 USD sur le compte bancaire de sa société à Maurice dans un délai de 60 jours à compter de la délivrance du permis.

L'entreprise doit réaliser :

- un chiffre d'affaires minimum de 1,5 millions MUR dès la 1ère année,
- une croissance progressive pour atteindre un cumul de 20 millions MUR au bout de 5ans.

Pour le renouvellement, l'entreprise doit générer au moins 5 millions MUR de chiffre d'affaires annuel à partir de la 6ème année.

▶ OPTION 1 - \$100.000

L'investisseur doit fournir un relevé bancaire certifié de son pays d'origine prouvant la disponibilité des fonds, ainsi qu'un engagement écrit à transférer USD 100,000 sur le compte bancaire de sa société à Maurice dans un délai de 60 jours à compter de la délivrance du permis.

L'entreprise doit réaliser :

- un chiffre d'affaires minimum de 1 million MUR dès la 1ère année,
- une croissance progressive pour atteindre un cumul de 15 millions MUR au bout de 5ans.

Pour le renouvellement, l'entreprise doit générer au moins 5 millions MUR de chiffre d'affaires annuel à partir de la 6ème année.

PIECES A FOURNIR

- passeport
- acte de naissance
- business plan
- déclaration d'engagement
- 4 photos d'identité
- 1 photo digitale au moment du dépôt
- justificatif de fonds/transfert de fonds sur le compte de la compagnie
- acte de mariage/PACS
- formulaire de charte
- certificat de la compagnie
- BRN (Business Registration Card)
- registre des actionnaires et directeurs
- Licence et permis (si applicable)
- Page du visa d'entrée

POINTS-CLÉS

- Le demandeur doit être Directeur et Actionnaire de la compagnie à Maurice
- Permis valable pour 10 ans renouvelable
- Chiffres d'affaires de MUR 5 millions minimum à partir de la 6ème année

PROFESSIONNAL

professionnel

► PROPASS -
MUR 30.000/an

L'Occupation Permit en tant que Professionnel (Professional Occupation Permit) est délivré à un non-citoyen employé à Maurice en vertu d'un contrat de travail. La durée du permis correspond à celle indiquée dans le contrat, pour une durée maximale de 10 ans.

► EXPERT PASS -
MUR 250.000/an

L'Occupation Permit en tant que Professionnel (Professional Occupation Permit) est délivré à un non-citoyen employé à Maurice en vertu d'un contrat de travail. La durée du permis correspond à celle indiquée dans le contrat, pour une durée maximale de 10 ans.

POINTS-CLÉS

- *Contrat de travail : le demandeur doit avoir un contrat de travail avec une entreprise locale.*
- *Salaire : le salaire de base mensuel minimum est de MUR 30 000.*
- *Qualifications : le demandeur doit posséder les compétences, diplômes et l'expérience requis pour le poste.*
- *Durée du permis : jusqu'à 10 ans renouvelables.*

SELF-EMPLOYED

travailleur indépendant

► L'Occupation Permit en tant que Self-Employed est délivré à un non-citoyen exploitant une entreprise individuelle exclusivement dans le secteur des services. Le demandeur doit s'engager à transférer un montant initial de 50 000 USD sur son compte bancaire local.

L'activité doit générer :

- un revenu minimum de 750 000 MUR dès la 1^{ère} année,
- avec une croissance progressive pour atteindre un chiffre d'affaires cumulé de 6 millions MUR au bout de 5 ans.

Pour le renouvellement, l'entreprise doit générer un revenu annuel minimum de 1,5 millions MUR à partir de la 6^{ème} année.

PIECES A FOURNIR

- passeport
- acte de naissance
- business plan
- déclaration d'engagement
- 4 photos d'identité
- 1 photo digitale au moment du dépôt
- justificatif de qualifications
- CV
- 3 contrats /Lettres d'Intention de Clients Potentiels dont 2 locaux
- Justificatifs de fond/ Transfert de fonds sur le compte de la Compagnie
- Acte de Mariage/PACS
- Formulaire de Charte
- BRN (Business Registration Card)
- Licence et permis (si applicable)
- Certificat médical de moins de 6 mois
- Page du visa d'entrée

POINTS-CLÉS

- Investissement initial: USD 50,000 sur un compte bancaire local
- Lettres d'Intention: Minimum 3 dont 2 provenant de clients locaux
- Chiffre d'affaire requis: minimum de MUR 750,000 la première année et MUR 6 millions cumulés à la 6^{ème} année
- Renouvellement : À partir de la 6^{ème} année, revenu annuel minimum de MUR 1,5 millions
- Durée du Permis: 10 ans renouvelable

RETRAITÉS

retraités

- *Un non-citoyen âgé de plus de 50 ans est éligible à une demande de Permis de Résidence.*

Le demandeur doit présenter un relevé bancaire certifié de son pays d'origine attestant :

- *d'un minimum de USD 24,000,*
- *ou d'un revenu mensuel garanti d'au moins USD 2,000.*

Par la suite, le demandeur doit s'engager à transférer un minimum de USD 24,000 par an ou USD 2,000 par mois sur son compte bancaire local

.PIECES A FOURNIR

- *passport*
- *acte de naissance*

- *casier judiciaire*
- *déclaration d'engagement*
- *4 photos d'identité*
- *1 photo digitale au moment du dépôt*
- *Relevés bancaires certifiés de votre compte bancaire de votre pays démontrant un minimum de USD 24,000 ou d'un revenu mensuel de USD 2,000 minimum*
- *Transfert de fonds sur le compte bancaire détenu à Maurice*
- *Acte de Mariage/PACS*
- *Formulaire de Charte*
- *BRN (Business Registration Card)*
- *Certificat médical de moins de 6 mois*
- *Page du visa d'entrée*

POINTS-CLÉS

- *Âge: Au moins 50 ans au moment de faire la demande*
- *Justificatif de fonds: Preuve d'un montant de USD 24,000 ou d'un revenu mensuel garanti d'au moins USD 2,000*
- *Durée: 10 ans renouvelable*

DEPENDANT

personnes à charge

- *Les dépendants des titulaires d'un Occupation Permit (OP) ou d'un Permis de Résidence (RP) sont éligibles à une demande de Permis de Résidence.*

Sont considérés comme Dépendants :

- *Le conjoint ou partenaire (Marié/PACS)*
- *Les enfants à charge, y compris les enfants issus d'une précédente union ou les enfants légalement adoptés, à condition qu'ils soient célibataires, sans activité rémunérée et âgés de moins de 24 ans.*

PIECES A FOURNIR

- *passport*
- *acte de naissance*
- *acte de mariage/PACS*
- *casier judiciaire (applicable uniquement aux retraités)*
- *4 photos d'identité*
- *1 photo digitale au moment du dépôt*
- *Certificat médical de moins de 6 mois*
- *Page du visa d'entrée*

PR via l'Acquisition d'un bien immobilier

Permis de résidence suivant l'acquisition d'un bien immobilier

► Un Permis de Résidence est accordé à tout non-citoyen faisant l'acquisition d'un bien immobilier à Maurice dont le prix est supérieur à 375 000 USD. Le permis de résidence reste valide tant que le non-citoyen demeure propriétaire du bien. Les étrangers ne peuvent acheter qu'au titre de certains programmes spécifiques, à savoir :

- The Property Development Scheme (PDS)
- Real Estate Scheme (RES)
- Integrated Resort Scheme (IRS)
- Appartement en R+2

Les titulaires d'un Permis de Résidence dans cette catégorie sont exemptés de l'obligation de détenir un permis de travail pour exercer une activité professionnelle. Ude l'obligation de détenir

POINTS-CLÉS

- *Éligibilité* : les étrangers ne peuvent acheter que dans le cadre de programmes spécifiques.
- *Prix minimum d'acquisition* : au moins 375 000 USD pour obtenir le droit à la résidence.
- *Validité du permis* : valable tant que le titulaire reste propriétaire du bien
- *Exemption* : les titulaires de ce permis sont exemptés de l'obligation de détenir un Occupation Permit (OP) pour travailler.

S'EXPATRIER

LE LOGEMENT

La recherche d'un logement peut s'avérer plus longue que prévu. Les biens dédiés aux expatriés, lorsqu'ils reviennent sur le marché, trouvent souvent rapidement preneurs : il faut être à l'affût.

Les locations se font très souvent entièrement meublées, sur une période de 1 an renouvelable tacitement. Une caution d'un à deux mois de loyer est monnaie courante.

OÙ S'ÉTABLIR ?

Cela dépend vraiment de vos goûts et de votre mode de vie :

- Le Nord : C'est le lieu privilégié des expatriés. Animé, avec toutes les commodités, notamment de très bonnes écoles. Les principales villes sont : Grand Baie, plus touristique et attractive, Pereybère, qui a su conserver un charme authentique tout en offrant les commodités modernes, ou encore Calodyne, plus calme et sauvage, mais toujours proche des commodités.

- L'Ouest : Ceux qui ne s'établissent pas au Nord trouvent souvent refuge à l'Ouest. Les infrastructures y sont en développement, et le Parc national des Gorges de la Rivière

Noire est rapidement accessible. En revanche, la capitale Port-Louis est moins facile d'accès. Les principales villes sont Tamarin, bien équipée et beaucoup moins touristique que les villes du Nord, Flic-en-flac, station balnéaire mauricienne offrant de nombreuses activités nautiques et une vie nocturne animée.

- Le Sud : Très sauvage et plus proche de la vie mauricienne. La région offre une sérénité unique, mais reste peu desservie par les transports en commun et les infrastructures routières. Mahébourg est une option intéressante, située à quelques minutes de l'aéroport et reliée au centre de l'île par une autoroute.

- L'Est : Réputée pour ses magnifiques plages (Belle Mare, Trou d'Eau Douce), la région reste encore difficile d'accès, même si des projets d'infrastructures sont en cours.

Les villes de Flacq et Poste Lafayette disposent toutefois de bonnes infrastructures et commodités.

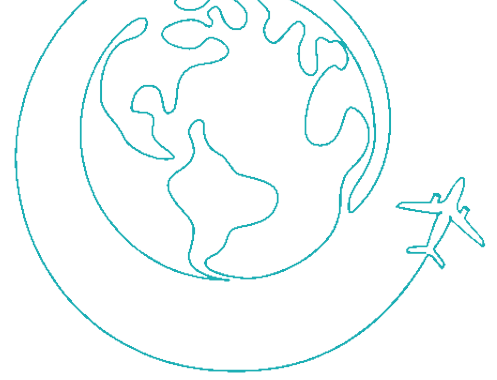
LA SANTÉ

Le système de santé mauricien dispose d'infrastructures modernes, avec un réseau public et de nombreuses cliniques privées.

Le réseau C-Care est plus onéreux, mais possède des infrastructures médicales de pointe. Les consultations de base sont assez rapides à obtenir. Pour les spécialistes, les délais peuvent atteindre trois mois.

La sécurité sociale existe à Maurice, mais sa couverture reste limitée et réservée aux citoyens mauriciens. Pour les assurances santé, de nombreux expatriés français passent par la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), qui fonctionne comme la Sécurité sociale mais à l'étranger, souvent complétée par une mutuelle internationale. D'autres alternatives locales existent également.

En cas d'urgence ou de soins très spécialisés, le Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis (La Réunion) est accessible en 1 h de vol.



LES VACCINS

Tous vos vaccins français doivent être à jour. Certains centres de vaccination internationale recommandent les hépatites A et B, mais aucun vaccin n'est obligatoire pour les voyageurs en provenance d'Europe.

LES ECOLES

Le système éducatif mauricien est très varié : écoles françaises, écoles internationales, établissements publics et privés. Les enfants jusqu'à 18 ans disposent de nombreuses options.

Ensuite, plusieurs universités internationales ont des partenariats avec Maurice, et 4 universités publiques sont présentes sur l'île.

Maurice est ainsi un véritable pôle d'enseignement supérieur dans la région de l'océan Indien.

LA CONDUITE

Le volant se trouve à droite et la conduite se fait à gauche (héritage britannique). Les principales routes sont en très bon état, mais le réseau secondaire peut réserver quelques surprises. Le permis de conduire français est autorisé, mais il devra être converti après l'obtention du

visa de résident mauricien. Acheter une voiture est simple, et les agences locales peuvent aussi fournir des contacts pour l'assurance.

LES ACTIVITÉS

Si vous parlez de votre projet d'expatriation à Maurice, on vous dira sûrement : « Mais c'est une petite île, tu vas vite tourner en rond ! »

Rassurez-vous : l'île regorge d'activités et de lieux à découvrir.

- Plein air : Vanille Nature Park, Casela Nature Park, Chamarel, Jardin botanique SSR, etc.

- Randonnées : Les Trois Mamelles, Le Morne Brabant, Pieter Both, Le Pouce, Parc national des Gorges de la Rivière Noire, Ebony Forest, etc.

- Activités nautiques : croisière en catamaran vers les îles du Nord, speed boat à l'Île aux Cerfs, nage avec les dauphins et les cachalots, ski nautique, etc.

- Visites pédagogiques : L'Aventure du Sucre, Château de Labourdonnais, Maison Euréka, Bois Chéri, etc.

LA NOURRITURE

La gastronomie mauricienne mêle des influences créoles, indiennes, chinoises et européennes. La street food est incontournable, avec notamment : Dhall puri, Gato pima,

Boulette, Mine Frite... Un véritable voyage culinaire pour vos papilles.

LES PREMIÈRES CHOSES À FAIRE EN ARRIVANT À L'ÎLE MAURICE

Une fois vos valises posées, il reste encore quelques démarches administratives avant de profiter pleinement de la vie insulaire :

- S'inscrire à l'EDB
- Formalités pour travailler
- S'inscrire à votre ambassade
- Ouvrir un compte en banque
- Se familiariser avec vos trajets
- Inscrire les enfants à l'école

S'INTÉGRER EN TANT QU'EXPATRIÉS

Le réseau d'expatriés français (et d'autres nationalités) est très développé. À l'autre bout du monde, les gens s'ouvrent plus facilement aux nouvelles relations.

- Les premiers temps, n'hésitez pas à accepter les nombreuses invitations. Cela vous permettra de :
- Nouer rapidement des liens,
- Récolter des tips (où trouver du bon fromage, de la charcuterie, du pain, etc.),
- Élargir rapidement votre cercle d'amis.

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Les clients doivent-ils se rendre à Maurice pour déposer leur demande d'OP/RP ?

Pas nécessairement. Nous pouvons entamer les démarches de la demande à distance avec les documents préliminaires requis. Toutefois, les clients devront se rendre à Maurice pour finaliser les formalités une fois l'Accord de Principe (Approval in Principle – AIP) délivré.

2. Que se passe-t-il après la réception de l'Accord de Principe (AIP) ?

L'AIP est valable 90 jours. Durant cette période, les clients doivent se rendre à Maurice pour finaliser les formalités, notamment :

- les examens médicaux,*
- l'ouverture d'un compte bancaire,*
- le rendez-vous avec l'Economic Development Board (EDB) et le Passport & Immigration Office (PIO),*
- le règlement des frais applicables.*

3. Combien de temps faut-il pour obtenir un OP/RP ?

Les délais de traitement peuvent varier selon la rapidité avec laquelle les clients fournissent les documents requis. Dans certains pays, l'obtention de justificatifs tels qu'un certificat de moralité ou un acte de naissance peut prendre plus de temps, ce qui peut retarder la procédure.

4. Ma famille peut-elle m'accompagner ?

Oui. Votre conjoint(e) ainsi que vos enfants de moins de 24 ans (non mariés) sont considérés comme personnes à charge du demandeur principal et sont éligibles à une demande de permis de résidence en tant que dépendants.

5. Que se passe-t-il lorsque mon OP/RP arrive à terme ?

Vous pouvez déposer une demande de renouvellement jusqu'à trois (3) mois avant la date d'expiration, à condition que les critères de renouvellement soient remplis. Notre équipe peut également se charger de la procédure de renouvellement en votre nom.

6. Est-ce qu'un OP/RP fait de moi un citoyen mauricien ?

Non. Un OP/RP ne confère pas la citoyenneté. Il vous donne uniquement le droit de résider à Maurice pendant la durée de validité du permis.

7. Où les clients doivent-ils passer leurs examens médicaux ?

Les certificats médicaux et les analyses de sang doivent être effectués dans un établissement médical agréé à Maurice.

8. Suis-je autorisé à avoir une société et travailler à Maurice sous un permis de résident retraité ?

Les titulaires d'un permis de résidence en tant que retraité peuvent détenir des parts dans une société enregistrée à Maurice, à condition de ne percevoir aucun salaire ni avantage lié à un emploi provenant de cette activité.

Si tu es intéressé pour avoir plus d'informations, n'hésites pas à prendre rendez-vous pour ton appel gratuit afin d'être orienté vers un expert de l'expatriation à Maurice



**PRENDRE
RENDEZ-VOUS**